

Conditions Générales de Vente et Règlement 2026

1-Quand réserver ? Vous pouvez réserver 24h/24, 365 jours par an. Les demandes de réservation sont recommandées dès l'été précédent et à partir de Septembre directement sur le site d'Esterel Parc, sous réserve de disponibilité.

2-Comment réserver ? Les réservations sont acceptées sur le site, par e-mail, courrier ou téléphone sous réserve d'une confirmation écrite dans les 72 heures. Remplissez et retournez le contrat accompagné d'un **acompte de 20 % du prix total du séjour**.

Après acceptation de la réservation, nous vous adressons une confirmation par email (ou courrier). Toute réservation faite vaut pour acceptation ferme et définitive des présentes conditions générales.

Si votre réservation est confirmée avant le 31 Décembre l'année précédant votre séjour, vous bénéficiez de 10% de remise sur votre location grâce à l'offre Early Booking - non cumulable avec d'autres offres spéciales- déduite sur le solde restant dû de votre séjour.

3-Comment régler votre séjour ? La location ne sera définitive qu'après encaissement du solde qui doit nous parvenir 6 semaines avant le début du séjour.

Si vous réservez moins de 6 semaines avant votre arrivée, réglez la totalité du séjour. Le paiement pourra être effectué de la manière suivante : par carte bancaire Visa ou Mastercard (par téléphone ou envoi d'un lien par email), par virement bancaire en n'oubliant pas de stipuler votre nom et votre référence client. Nous n'acceptons ni les mandats postaux, ni les chèques, ni les chèques-vacances.

Tout paiement incomplet, sans notification écrite, rendra sans autre préavis, la réservation nulle et non avenue.

4-Comment modifier votre séjour ? Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 6 semaines avant la date du début du séjour et dans la limite de nos possibilités. La réservation est nominative et ne peut être cédée.

5-En cas d'annulation ? Une somme égale à 40 % du prix du séjour seront acquis à Esterel Parc. En cas d'annulation moins de 6 semaines avant le début de votre séjour, la totalité du prix du séjour sera acquise à Esterel Parc.

6-La garantie annulation : Nous vous recommandons de souscrire à une garantie annulation aux conditions définies ci-dessous : **La cotisation est de 200 € par séjour, non remboursable.** Elle est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Son montant s'ajoute à celui de votre acompte. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables. La garantie annulation garantit le remboursement du prix contractuel de location déjà payé lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation. Les événements couverts par la garantie sont :

- décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs.
- licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint. -déménagement à la suite d'une mutation professionnelle. -dommages atteignant votre résidence principale à la suite de : incendie, dégâts des eaux, dégradation immobilière consécutive à vol ou vandalisme, tempête, catastrophes naturelles.

- cette liste est exhaustive. -la garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des événements énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

7-Votre séjour : La location en haute saison court du samedi 17 h au samedi 10 h (**04/07-28/08**). En dehors de cette période, arrivées et départs possibles en semaine, tarifs à la nuitée, minimum 2 nuits. Tout locataire doit se conformer au règlement intérieur d'Esterel Parc-Les Résidences Esterel et nous ne pouvons être en aucun cas responsables des pertes ou des vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant le séjour. Une caution de 1000 € vous sera demandée à l'arrivée (2 chèques de 500€ ou une pré-autorisation sur carte bancaire).

8-La non-occupation : En l'absence d'une confirmation écrite du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, La Résidence devient disponible à la location 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat (contrat initial). Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

9-Nos amies les bêtes : Les animaux domestiques (2 maximum) sont admis à condition qu'ils soient tenus en laisse. Les propriétaires doivent ramasser les déjections de leurs animaux.

10- Nombre d'occupants : Pour des raisons administratives, de confort et d'habitabilité, le nombre maximum d'occupants doit être respecté : **12 personnes pour la Résidence n°1**. Un bébé compte pour une personne. Toute personne dépassant le seuil autorisé sera systématiquement refusée.

11-WIFI : Le wifi est gratuit. Nous ne pourrions être tenus pour responsables du fonctionnement du réseau et du débit de connexion.

12-PARKING : Les véhicules stationneront à côté de la Résidence.

13- Attention : Vous avez un accès gratuit et privilégié au Domaine 5* Esterel Caravaning.

Conformément à la législation, les sous-vêtements, les bermudas, les board shorts et les shorts sont interdits au parc aquatique d'Esterel Caravaning auquel vous avez accès (seuls les maillots de bain moulants y sont autorisés).

14-SUPPLEMENT A PAYER le jour de votre arrivée : la taxe de séjour **4.46€** (sous toutes réserves) par jour et par personne de plus de 18 ans.

15-MEDIATEUR : En cas de litige et après avoir saisi le service « clients » de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre RAR auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris – CCI de Paris) : www.cmap.de consommation@cmap.fr 39, avenue F. D. Roosevelt – 75008 PARIS – Téléphone : 01 44 11 95 40

Dans le cadre de notre procédure d'évacuation, vous êtes tenu de signaler toute personne en situation de handicap participant au séjour.

J'ai bien noté que si je souhaite accéder à Esterel Caravaning, le port du bracelet permanent est obligatoire durant tout le séjour pour rejoindre le parc aquatique, que les sous-vêtements, les bermudas et les board shorts sont interdits dans l'enceinte du parc aquatique du Camping et à la Balnéothérapie, que la Balnéothérapie est réservée aux adultes (+ 18 ans) et que la topographie du camping n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions de location et m'engage à m'y conformer intégralement.

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

Date :.....

Signature :.....